

AVENANT N°1 – 29/04/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO.AUDIO LIP ! IDF 2026

03. CONDITIONS TARIFAIRES

FRAIS DE MISE À L'ANTENNE (FMA)

Suite à l'intégration de MAXXIMUM, FG DANCE et FG CHIC dans le couplage LIP ! IDF, les FMA seront désormais forfaités à hauteur de **87 euros** nets HT par horaire réservé.

Les frais de mise à l'antenne ne sont soumis à aucun des dégressifs commerciaux.

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions initialement prévues et ce, sans remettre en cause les autres dispositions des conditions générales de vente Radio.Audio LIP ! IDF 2026

